

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DE LA PLANIFICATION, DES PROJETS
ET DE LA COOPERATION

PROJET D'APPUI A LA SCOLARISATION DANS LES
ZONES D'EDUCATION PRIORITAIRES
(PASZEP)



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

GENERAL SECRETARIAT

DIVISION OF PLANIFICATION, PROJECTS
AND COOPERATION

BASIC EDUCATION SUPPORT PROJECT
IN PRIORITY AREAS
(PASZEP)

DECISION N° 777 / Bⁿ / 11464 / D/MINEDUB/SG/DPPC/PASZEP DU 16 NOV 2020

Portant publication de résultat de la Demande de Cotation N°03/DC/MINEDUB/SG/
DPPC/PASZEP/CSPM/2020 du 24 septembre 2020 pour la conception graphique, la production et la
livraison des supports de sensibilisation pour la scolarisation des jeunes filles dans les zones d'action du
projet d'Appui à la Scolarisation dans les Zones d'Education Prioritaires.

FINANCEMENT : Banque Islamique de Développement / Gouvernement de la République du Cameroun
(Accord de Prêt N° 02 CMR-073/074 du 26 juin 2014).

Le Ministre de l'Education de Base, Maître d'Ouvrage,

Vu	La Constitution ;
Vu	La loi n° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
Vu	L'Accord de Prêt N° 02 CM-073/074 du 26 juin 2014 ;
Vu	Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et la Lettre-circulaire N°0005/ L/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication dudit Décret ;
Vu	Le Décret n° 2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Education de Base ;
Vu	Le Décret n° 2019 /002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu	Le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
Vu	Le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu	Le Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
Vu	Le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu	Le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics ;
Vu	Le Décret n° 2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics ;
Vu	L'Arrêté N°228 /A/MINMAP du 5 Août 2014 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet d'Appui à la Scolarisation dans les Zones d'Education Prioritaires (PASZEP) ;
Vu	La Décision N°0286/D/MINMAP du 30 JUIN 2015 constatant la composition de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet d'Appui à la Scolarisation dans les Zones d'Education Prioritaires (PASZEP) ;
Vu	La Circulaire N° 003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
Vu	La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
Vu	La Circulaire N° 00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2020 ;
Vu	L'Avis de consultation ouvert pour la Demande de Cotation N°03/DC/MINEDUB/SG/ DPPC/PASZEP/CSPM/2020 du 24 septembre 2020 pour la conception graphique, la production et la livraison des supports de sensibilisation pour la scolarisation des jeunes filles dans les zones d'action du projet d'Appui à la Scolarisation dans les Zones d'Education Prioritaires;
Vu	Les offres des soumissionnaires ;
Vu	Le Procès-Verbal du 28/10/2020 de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet PASZEP ;

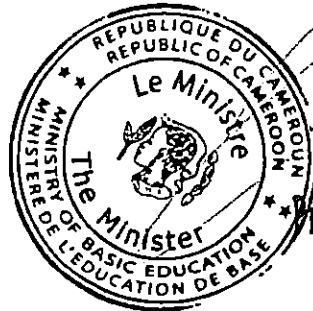
DECIDE :

Article 1^{er} : La **SOCIETE EL SHADDAI SARL** est retenue comme adjudicataire de la Lettre Commande pour la conception graphique, la production et la livraison des supports de sensibilisation pour la scolarisation des jeunes filles dans les zones d'action du projet d'Appui à la Scolarisation dans les Zones d'Education Prioritaires;

REFERENCE DE LA DEMANDE DE COTATION	OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT (F CFA)	MONTANT TTC (F CFA)	Délai d'exécution
N°03/DC/MINED UB/SG/ DPPC/PASZEP/C SPM/2020 du 24 septembre 2020	La conception graphique, la production et la livraison des supports de sensibilisation pour la scolarisation des jeunes filles dans les zones d'action du projet d'Appui à la Scolarisation dans les Zones d'Education Prioritaires;	SOCIETE EL SHADDAI SARL	18 613 350	22 196 420	01 mois

Article 2 : Le représentant de cette entreprise est invité à se présenter à l'Unité de Gestion du Projet PASZEP, pour l'établissement de sa lettre commande.

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE
(MAITRE D'OUVRAGE)**



M. Laurent Serge ETOUNDI NGOA